



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

prêts

Question écrite n° 8048

Texte de la question

M. Daniel Boisserie interroge Mme la ministre de l'économie, des finances et de l'emploi sur certaines pratiques courantes des banques. Sous prétexte de prêts immobiliers, ces dernières obligent les emprunteurs à domicilier leur salaire dans leurs établissements. Une clause précise même parfois, dans les contrats de crédit, que le prêteur pourra exiger le remboursement immédiat si l'emprunteur met un terme à cette domiciliation. Il lui demande donc de bien vouloir lui faire connaître son avis face à ce qui ressemble à un abus de position dominante de certains établissements bancaires.

Données clés

Auteur : [M. Daniel Boisserie](#)

Circonscription : Haute-Vienne (2^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 8048

Rubrique : Banques et établissements financiers

Ministère interrogé : Économie, finances et emploi

Ministère attributaire : Économie, finances et commerce extérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 23 octobre 2007, page 6443

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)